

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT QUATRE JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
17 juin 2020

Date d'exécution :
24 juin 2020

Date d'affichage :
26 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 24

Pour : 24

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, MENDEZ Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

Etaient représentés : PIERI Ange a donné pouvoir à GIUDICI Francis, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe

Etait absent : LUCIANI Xavier

Madame TAFANI Marie Catherine a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-43 Finances – Budget général - Décision Modificative n°1.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Commune ayant reçu en date du 9 avril 2020, l'état définitif des dotations de l'État, il convient de mettre à jour les prévisions en recette de fonctionnement. Le solde positif est transféré en investissement afin de pouvoir régler les dépenses à venir liées à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme :

16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

023 : +20 513 €

Recettes :

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

7411 : - 1 580 € (DGF)

74121 : +22 093 € (DSR)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

202 : +20 513 €

Recettes :

021 : +20 513 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1^{er} : La Décision Modificative n°1 au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2020 est approuvée.

Article 2 : Les modifications suivantes sont approuvées :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

023 : +20 513 €

Recettes :

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

7411 : - 1 580 € (DGF)

74121 : + 22 093 € (DSR)

16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

202 : +20 513 €

Recettes :

021 : +20 513 €

**Monsieur LE MAO Ghjuvan'Santu et Madame FINIDORI
Sophie ont déclaré ne pas prendre part au vote.**

VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020